



DEMANDE DE PRIME COMMUNALE à la première acquisition (achat ou construction)

Formulaire à renvoyer dûment complété et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées par e-mail à l'adresse : finances@thimister-clermont.be

Les dossiers incomplets ne seront pas analysés.

Renseignements sur le(s) demandeur(s) :

Pour la première personne :

Nom :

Prénoms :

Numéro de registre national :

Date de naissance :

Pour la seconde personne (champ non-obligatoire si l'achat se fait seul) :

Nom :

Prénoms :

Numéro de registre national :

Date de naissance :

Adresse de contact :

Adresse e-mail :

Immeuble / terrain et parcelle concernés par la demande :

Adresse du bien et numéro de parcelle :

Documents à joindre à la présente demande :

L'ensemble de ces documents sont à transmettre au format **PDF** en respectant les intitulés ci-dessous.

- ☐ Copie de la carte d'identité du ou des demandeurs ;
- ☐ Attestation(s) de non-propriété émise(s) par le Receveur de l'Enregistrement (Centre des Finances, Rue de Dison 134, 4800 Verviers) du ou des demandeurs pour les deux dernières années ;
- ☐ Dans le cadre d'un achat : copie de l'acte d'achat signé ;
- ☐ Dans le cadre d'une construction : copie de l'octroi du permis d'urbanisme.

Par la signature de ce formulaire, le(s) demandeur(s) :

- ☐ Atteste(nt) être âgé(s) de 18 à 35 ans au moment de la demande ;
- ☐ Atteste(nt) qu'au moins un des demandeurs a habité sur la commune de Thimister-Clermont un minimum de dix années ;
- ☐ Atteste(nt) ne pas avoir été propriétaire ou usufruitier de la totalité d'un logement pendant les deux années précédant la date d'introduction de la demande ;
- ☐ Atteste(nt) que le bien sera destiné principalement au logement ;
- ☐ Atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement relatif à la prime à la première acquisition du 9 février 2026 ;
- ☐ S'engage(nt) à être domicilié(s) à l'adresse du bien au plus tard dans les 2 ans de la demande, ou dans les 4 ans si un permis d'urbanisme a été introduit ;
- ☐ S'engage(nt) à rester domicilié(s) à l'adresse du bien pendant 5 années ;
- ☐ S'engage(nt) à ne pas vendre ou louer, en tout ou en partie, le bien dans les 5 années suivant l'octroi de la prime ;
- ☐ S'engage(nt) à rembourser la subvention en cas de non-respect des conditions prévues dans le règlement ;
- ☐ Atteste(nt) avoir pris connaissance que la Commune de Thimister-Clermont met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'octroi d'une prime communale à la première acquisition et l'autorise à consulter les données nécessaires à la vérification annuelle du respect des conditions d'octroi de la prime. Le responsable du traitement est le Collège communal, sis Centre 51 à 4890 Thimister-Clermont. Les informations qui sont collectées sont exclusivement destinées aux fins pour lesquelles elles sont demandées. Elles ne sont transmises à aucun organisme tiers et seront conservées conformément aux dispositions légales en la matière. Il vous est possible d'accéder à ces informations et d'en demander la rectification auprès du Collège communal, via courrier à : Collège communal, Centre 51 à 4890 Thimister-Clermont, en indiquant vos nom, prénoms et adresse.

Date :

Signature(s) du (des) demandeur(s),

Cadre réservé à l'Administration communale

☐ Introduction dans les 6 mois à dater de la délivrance du permis d'urbanisme ou de l'acte d'achat

OUI / NON

☐ Conditions de propriété respectées

OUI / NON

☐ A habité la commune pendant 10 ans

OUI / NON

Octroi de la prime : OUI / NON